



## Succession répartition entre ma sœur et moi

Par **sergefiu**, le **04/05/2016** à **19:38**

Bonjour

Mes parents ont une maison avec un peu moins de 8000 M2

Mon Père est décédé en 2011 et nous avons partagé sa part entre ma sœur et moi mais ma mère garde l'usufruit.

En 1984 mes parent ont fait donation à ma sœur de 4000 M2 pour qu'elle puisse construire.

Mes parents m'hébergent depuis 1999 au 1er étage dans un appartement de 60 M2

Je m'occupe de tout ce qui concerne le terrain de ma mère environ 3800 entretien, travaux ....

Au décès de ma mère que me reviendra, sur ce qui reste ?

Je vois les choses comme ça, dites-moi si je fais erreur ?

TERRAIN TOTAL MOINS DE 8000 M2

SOLANGE, ma sœur TERRAIN 4000 M2 DEPUIS 83/84

SERGE moi TERRAIN 3800 M2 OU 3900 M2 (ce qui reste)

MAISON 4 PARTS AU TOTAL

2 PARTS MAMAN

1 PART SERGE

1 PART SOLANGE

DONC IL RESTE A SOLANGE  $\frac{1}{4}$  DE LA TOTALITÉ

AU FINAL IL LUI REVIENDRA LA MOITIE DES 2 PARTS DE MAMAN

Merci

Par **sergefiu**, le **11/05/2016** à **15:12**

Bonjour, aucune reponse ?

Par **sergefiu**, le **17/05/2016** à **16:16**

Bonjour

Pas actif n'y réactif ce forum, à mois que ça soit trop compliqué pour vous....Tant pis !  
Merci quant même.